Assemblée générale

Vingt et unième session
Medellín (Colombie), 12-17 septembre 2015
Point 13 de l'ordre du jour provisoire

A/21/13
Madrid, 10 août 2015
Original : anglais

Lieu et dates de la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale

I. Procédure pour arrêter le lieu et les dates des sessions de l'Assemblée générale

1. Aux fins d'information, sont reproduits ci-après les articles des Statuts de l'Organisation et du Règlement intérieur de l'Assemblée concernant le lieu et les dates des sessions de l'Assemblée générale :

a) Article 8.2 des Statuts :

« Les réunions de l'Assemblée et du Conseil se tiennent au siège de l'Organisation à moins que les organes respectifs n'en décident autrement. »

b) Article 1 du Règlement intérieur :

« 1. *Le Secrétaire général convoque l'Assemblée en session ordinaire tous les deux ans au siège de l'Organisation.*

2. *L'Assemblée peut se tenir ailleurs si elle en décide ainsi, à condition que les dépenses supplémentaires entraînées par la réunion de l'Assemblée soient remboursées par le pays hôte.*

3. *La date de la session est fixée par l'Assemblée ou par le Conseil, si celui-ci en reçoit le mandat, et communiquée aux Membres de l'Organisation sept mois au moins avant l'ouverture de la session.* »

c) Résolution A/RES/351(XI) de l'Assemblée générale

Par cette résolution, l'Assemblée générale a adopté la procédure relative au dépôt des candidatures de la part des États intéressés, en ce qui concerne notamment le calendrier de présentation des candidatures et de signature des accords entre l'État hôte et l'Organisation.

d) Résolution A/RES/631(XX)

L'Assemblée a adopté dans cette résolution de nouvelles directives concernant le choix des lieux accueillant les sessions de l'Assemblée générale. Les directives ont été exposées dans

le document A/20/5(II)(i).

II. Liste des lieux où se sont tenues les vingt sessions précédentes

2. Pour mémoire, depuis la création de l'Organisation, l'Assemblée générale de l'OMT s'est tenue dans les lieux suivants :

Première session	(1975)	Madrid (Espagne)
Deuxième session	(1977)	Torremolinos (Espagne)
Troisième session	(1979)	Torremolinos (Espagne)
Quatrième session	(1981)	Rome (Italie)
Cinquième session	(1983)	New Delhi (Inde)
Sixième session	(1985)	Sofia (Bulgarie)
Septième session	(1987)	Madrid (Espagne)
Huitième session	(1989)	Paris (France)
Neuvième session	(1991)	Buenos Aires (Argentine)
Dixième session	(1993)	Bali (Indonésie)
Onzième session	(1995)	Le Caire (Égypte)
Douzième session	(1997)	Istanbul (Turquie)
Treizième session	(1999)	Santiago (Chili)
Quatorzième session	(2001)	Séoul (République de Corée)/Osaka (Japon)
Quinzième session	(2003)	Beijing (Chine)
Seizième session	(2005)	Dakar (Sénégal)
Dix-septième session	(2007)	Cartagena de Indias (Colombie)
Dix-huitième session	(2009)	Astana (Kazakhstan)
Dix-neuvième session	(2011)	Gyeongju (République de Corée)
Vingtième session	(2013)	Chutes Victoria (Zambie et Zimbabwe)

III. Candidatures reçues pour la vingt-deuxième session

3. Le 12 mai 2015, le Secrétaire général a reçu une lettre datée du 8 mai 2015 de la part du Président de l'administration nationale chinoise du tourisme, M. Li Jinzao, présentant la candidature de la Chine en vue d'accueillir la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale en 2017.

4. Le 12 juin 2015, le secrétariat a envoyé une Note verbale à tous les Membres de l'OMT les informant de la candidature chinoise. Aucune autre candidature n'a été reçue à ce jour.

IV. Suites à donner par l'Assemblée générale

5. L'Assemblée générale est invitée à accepter l'invitation généreuse faite par la République populaire de Chine d'organiser la vingt-deuxième session de l'Assemblée générale.

Organisation mondiale du tourisme (UNWTO) – Institution spécialisée des Nations Unies

Capitán Haya 42, 28020 Madrid (Espagne) Tél. : (34) 91 567 81 00 Télécopie : (34) 91 571 37 33 – omt@unwto.org / unwto.org